



Le Figaro, no. 20531

Le Figaro Économie, jeudi 5 août 2010, p. 22

Entreprises

Électricité : les entreprises paient moins en France

Une étude montre que les prix restent sages, malgré des hausses de tarif chaque année.

De Monicault, Frédéric

ÉNERGIE Vingt-quatre heures après son officialisation, la décision du gouvernement d'augmenter les prix réglementés de l'électricité à compter du 15 août a soulevé une vague de réactions (*lire ci-dessous*). Cette majoration s'élève à 3,4 % en moyenne, à raison de 3 % pour les particuliers et d'une fourchette oscillant entre 4 et 5,5 % pour les entreprises. Par ailleurs, cette augmentation se distingue par sa progression continue : elle s'élevait à 1,9 % en moyenne en 2009, contre 2 % en 2008 et 1 % en 2007.

Si les entreprises implantées en France s'inquiètent de l'augmentation de leur facture, elles pourront trouver un motif de consolation à la lecture de l'étude publiée hier par **NUS Consulting** Group, consacrée à la comparaison du coût de l'électricité en 2010 dans quinze pays dans le monde. **NUS** a analysé les prix au 1er juin 2010, exprimés en euro par kilowatt-heure (kWh) hors TVA, pour une puissance de 1 000 kW dans une entreprise dont la consommation mensuelle minimale est de 450 000 kWh, soit la consommation d'une PME.

Le nucléaire, moins cher

Il en ressort que la France tire plutôt bien son épingle du jeu, puisqu'elle n'arrive qu'en douzième position du classement pour l'électricité (*voir infographie*). À cela une raison bien précise : le parc des centrales nucléaires françaises, particulièrement compétitif, permet de produire de l'électricité à un prix beaucoup plus attractif que dans la plupart des autres pays, qui font appel à des sources de production fossiles.

Du coup, malgré les majorations rituelles du mois d'août, les prix réglementés proposés par EDF comptent parmi les plus bas en Europe. L'étude **NUS** prend ainsi bien soin de préciser que si « *le marché de l'électricité français est déréglementé, cependant la grande majorité des particuliers et des entreprises continue à se fournir sur le marché régulé, où les prix sont plus faibles* ».

À l'heure où l'Assemblée vient d'adopter le projet de loi relatif à la nouvelle organisation du marché de l'électricité (dite « loi Nome »), toute la question est de savoir si cette modération tarifaire perdurera. Les principes de ce texte sont connus : pour accroître la concurrence dans l'Hexagone, EDF est tenu de céder à ses rivaux une partie de sa production d'électricité d'origine nucléaire à des prix attractifs. À quel prix, précisément? Un décret statuera avant la fin de l'année. En attendant, si la volonté d'EDF de voir répercuter dans ce prix un certain nombre de charges de long terme est entendue, les prix de l'électricité augmenteront de manière sensible. Autrement dit, la France ne gardera peut-être plus très longtemps sa place dans ce classement particulièrement avantageux.

Il ne faut pas perdre de vue que les prix de l'électricité en France ont toujours été bas, comparés à ceux de ses voisins européens

© 2010 Le Figaro. Tous droits réservés.

Numéro de document : news-20100805-LF-111x21x2379682372

PUBLI-C news-20100805-LF-111x21x2379682372

Ce certificat est émis à **UNIVERSITE-DE-PARIS-SORBONNE** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2010-09-22**

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.